

## POSSIBILITE DE RECEVOIR DE L'ARGENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Vous avez la possibilité de recevoir de l'argent par virement selon les modalités suivantes :

Si vous êtes prévenu(e), l'expéditeur doit être autorisé à vous envoyer de l'argent par le Juge d'Instruction.

Si vous êtes condamné(e), l'expéditeur doit obligatoirement posséder un permis de visite ou l'autorisation du Directeur du Centre Pénitentiaire de NANTES.

Votre compte nominatif sera crédité dans les 3 jours ouvrés suivants l'ordre de virement établi par la banque.

Vous trouverez, ci-dessous, le RIB de la Régie des Comptes Nominatifs afin de permettre à vos proches de vous adresser des virements.

**TRES IMPORTANT** : pour être exploitables, les ordres de virement doivent **IMPERATIVEMENT** indiquer les nom, prénom et numéro d'écrou de la personne détenue destinataire du virement, **NE PAS HÉSITER À RÉPÉTER L'INFORMATION SUR TOUTES LES LIGNES POSSIBLES**.

**ATTENTION**, sans ces renseignements, les virements seront rejetés.

<b>BENEFICIAIRE</b> : Régie des Comptes Nominatifs CP NANTES <b>N° ECROU</b> : ..... <b>NOM</b> : ..... <b>PRENOM</b> : .....
--

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1440	0000	0010	0067	186	TRPUFRP1